



Faute de procédure de mon avocat

Par Barnab

Bonjour, je me rapproche de vous car j'ai besoin de conseils juridiques,

Suite à un accident de travail, mon ancien employeur m'a licencié, motivants mon état de santé dans sa lettre de rupture.

J'ai donc saisis les prud'hommes pour demander des indemnités pour licenciement discriminatoire, mais ses derniers on statué sur un licenciement sans cause réelle et sérieuse,(bien qu'aucune des parties n'a demander ceci)

J'ai donc fais appel de ce jugement,

mais dans le dispositif de ses conclusions mon avocat n'a pas écrit "infirmer le jugement" ce qui à rendue

Mon appel à donc été caduque, à cause de l'article 954 du cpc

Mon avocat me conseille de saisir la cour de cassation, mais je ne pense pas que ce soit la bonne idée, je préfèrerai mettre la responsabilité de mon avocat en cause. Ai-je raison ? Comment dois-je m'y prendre ?

Merci à tous